

Quartier latin : « De minimis non curat praetor ». Une bonne raison de ne pas se mêler de tout quand on a des responsabilités managériales. Mais que dit la formule ?

30-08-2009

- De minimis non curat praetor : le préteur ne s'occupe pas des petites causes, les magistrats ne doivent pas s'attacher à des vétilles.

- Adage de droit romain signifiant que les juges ne doivent pas se consacrer à des sujets secondaires.

- Par extension, l'expression est utilisée aujourd'hui lorsqu'il s'agit de rappeler que les chefs ne doivent traiter que des problèmes de leur niveau.

- Principe de subsidiarité avant l'heure, valable autant en entreprise que dans la cité, et que la formule latine permet de rappeler avec autorité et sobriété.